



Candidature au statut de « Jeune Talent » (JT)

(Reconnaissance et statut de l'Adeps) :

Procédure d'obtention d'un statut de Jeune Talent :

Les athlètes remplissant les critères dans leur catégorie d'âge et souhaitant disposer du statut sont invités à compléter le [formulaire de candidature à l'obtention du statut](#).

Pour pouvoir demander un statut sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'athlète doit, **avant** sa demande de statut, être potentiellement sélectionnable par la Ligue Royale Belge d'Athlétisme, pour participer à des championnats internationaux.

ATTENTION : le statut de JT ne peut être demandé que pour 2 années d'affilée. Il est donc intéressant d'évaluer au préalable le besoin de l'athlète en termes d'accompagnement et d'aménagements scolaires. Si l'athlète demande le statut JT 2 années de suite, il ne pourra plus faire une nouvelle demande de statut JT, il devra, s'il veut garder un statut, réaliser les critères d'Espoir Sportif (ES) !

→ La réalisation du critère ne garantit pas l'acquisition du statut de Jeune Talent.

La candidature sera analysée au sein de la Direction technique et ensuite proposée à la Commission compétente de l'ADEPS.

NB : Sauf dérogation, un athlète CAD 2 qui réalise le critère SCO 1 ne pourra pas, malgré cette performance, obtenir le statut de Jeune Talent.

Qu'apporte ce statut et quand rentrer sa candidature ?

Ce statut couvre une période allant du 01 septembre au 31 août.

Les demandes de statut peuvent être rentrées à différentes sessions auprès de l'ADEPS, **par la LBFA uniquement**. [Démarches d'obtention du statut](#)

La candidature doit être rentrée à la LBFA via le **formulaire en ligne**.

Le délai d'obtention du statut est de 3 mois, à partir du moment où la LBFA vous a signalé l'envoi du dossier à l'ADEPS.

Le statut de JT permet à l'athlète de bénéficier d'aménagements scolaires pour concilier au mieux sport et études. Ces aménagements font l'objet d'une discussion entre l'athlète, les parents, l'entraîneur et la fédération et ne sont en aucun cas obligatoires, mais ils doivent être justifiés.

L'athlète sera également invité à prendre part aux activités fédérales.

Les centres de mise en condition physique de l'ADEPS leurs seront gratuitement accessibles, aux heures de l'ADEPS.

L'athlète qui se porte candidat à l'obtention du statut adhère automatiquement à la charte éthique de la fédération Wallonie Bruxelles en accord avec la politique de la LBFA. [Vivons Sport](#) !

Informations utiles :

- [Vade Mecum des statuts \(.pdf\)](#)
- [Centres Permanents de Mise en Condition Physique \(CP3\)](#)
- <http://www.adepts.be/index.php?id=5923>
- [FAQ dispenses scolaires](#)
- [Carnet d'Entraînement et de Liaison \(CEL\) \(.pdf\).](#)

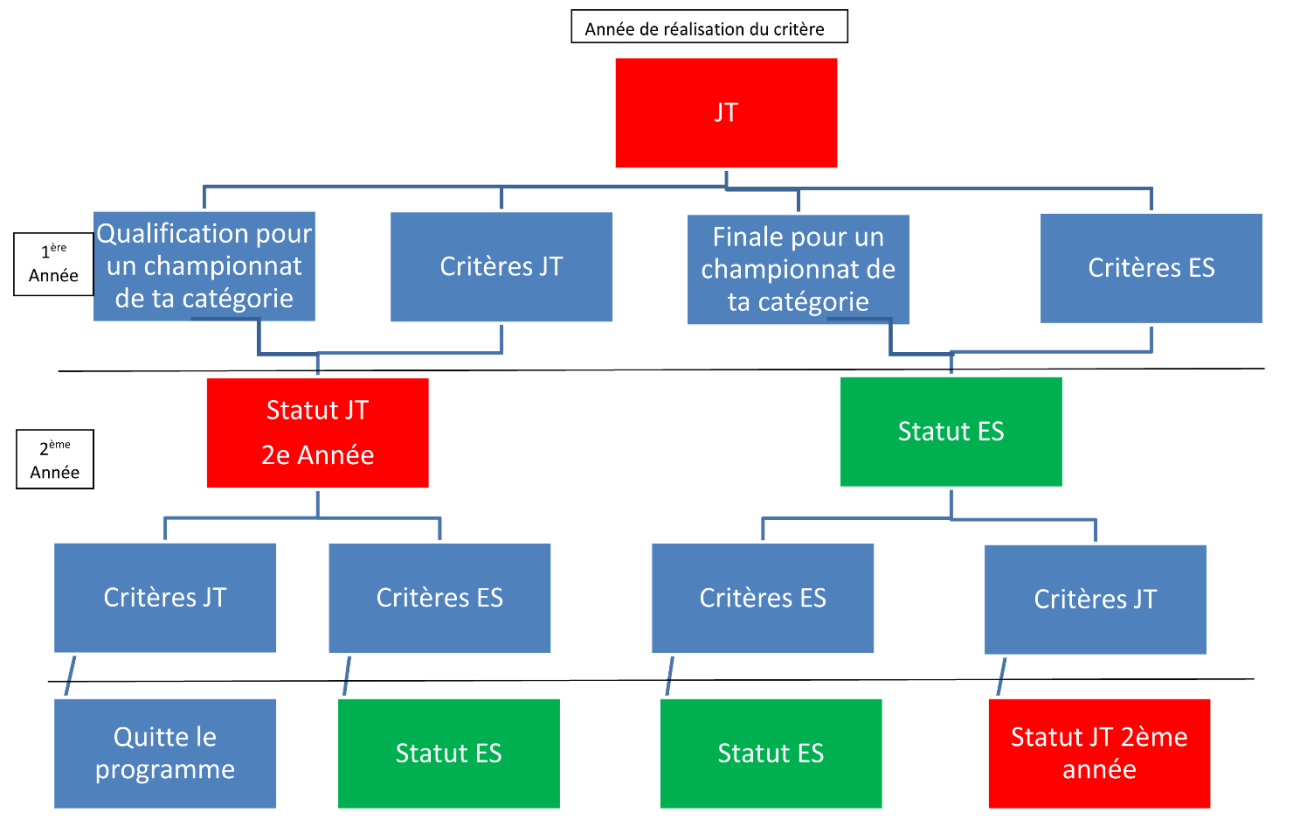
(Tout athlète sous statut Jeune Talent reçoit ce carnet. Il est tenu, **s'il bénéficie d'aménagements scolaires**, de le compléter et le présenter à sa direction scolaire ainsi qu'au référent projet de vie de sa fédération benoit.malo@lbfa.be)

Choix possibles de planification du statut :

Les athlètes qui demandent un statut en catégorie Scolaires, ont deux années pour devenir Espoir Sportif (ES).

Les athlètes qui demandent un statut en Junior 1, ne disposent que d'une année sous statut JT, pour devenir ES.

Il n'y a pas de possibilité de demande de statut JT en Junior 2 et après.



Critères :

Les Critères repris ci-dessous sont basés sur une évolution progressive menant vers un potentiel niveau international.

Dames									
Scolaire 1		Scolaire 2		Junior 1	Junior 1 & 2				
JT	ES	JT	ES	JT	ES				
12.40	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	12.20	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	12.00	TOP 20 Européen U20, réduit à 3/pays	100M			
25.50		25.00		24.50		200M			
58.00		56.60		55.50		400M			
2.14.90		2.11.60		2.09.00		800M			
4.39.00		4.32.00		4.28.00		1500M			
10.15.10		10.00.00		9.51.00		3000M			
14.40 (100H)		Ou		14.05 (100H)		Ou	13.95	TOP 40 Mondial U20, réduit à 3/pays	80H - 100 H
63.60 (400H)		TOP 50 Mondial U20, réduit à 3/pays		62.30 (400H)		TOP 50 Mondial U20, réduit à 3/pays	61.10	Ou	300H - 400H
7.22.30				7.11.50			10.43.00		STEEPLE
1.67				1.71			1.75		HAUTEUR
3.55	Ou	3.70	Ou	3.80	TOP 16 Championnat du Monde U20	PERCHE			
5.70		5.85		6.00		LONGUEUR			
12.10	TOP 5 EYOF	12.40	TOP 5 EYOF	12.65	Ou	TRIPLE SAUT			
13.40 (3kg)		14.00 (3kg)		14.00 (4kg)		POIDS			
40.00 (1kg)	Ou	42.50 (1kg)	Ou	45.00 (1kg)	TOP 8 Championnat d'Europe U20	DISQUE			
52.00 (3kg)		57.00 (3kg)		57.00 (4kg)		MARTEAU			
42.00 (500g)	TOP 8 CE U18	45.00 (500g)	TOP 8 CE U18	47.50 (600g)		JAVELOT			
4750 (7)		5000 (7)		5100 (7)		EPR.MULT			

Hommes									
Scolaire 1		Scolaire 2		Junior 1	Junior 1&2				
JT	ES	JT	ES	JT	ES				
11.28	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	11.00	TOP 30 Européen U20, réduit à 3/pays	10.75	TOP 20 Européen U20, réduit à 3/pays	100M			
22.85		22.30		21.85		200M			
51.00		49.50		48.75		400M			
1.57.90		1.55.50		1.53.75		800M			
4.02.00		3.55.00		3.54.20		1500M			
8.52.30		8.43.20		14.30.00		3000M-5000M			
14.55 (110H)		Ou		14.20 (110H)		Ou	14.05	TOP 40 Mondial U20, réduit à 3/pays	100 H - 110 H
56.38 (400H)		TOP 50 Mondial U20, réduit à 3/pays		55.00 (400H)		TOP 50 Mondial U20, réduit à 3/pays	54.00	Ou	300H - 400H
6.14.65				6.05.50			9.10.00		STEEPLE
1.97				2.01			2.08		HAUTEUR
4.45	Ou	4.60	Ou	4.80	TOP 16 Championnat du Monde U20	PERCHE			
6.72		6.80		7.20		LONGUEUR			
14.28	TOP 5 EYOF	14.65	TOP 5 EYOF	14.95	Ou	TRIPLE SAUT			
16.95 (5kg)		17.40 (5kg)		17.40 (6kg)		POIDS			
50.00 (1.5kg)	Ou	52.50 (1.5kg)	Ou	52.50 (1.75kg)	TOP 8 Championnat d'Europe U20	DISQUE			
63.50 (5kg)		67.25 (5kg)		67.25 (6kg)		MARTEAU			
60.00 (700g)	TOP 8 CE U18	63.00 (700g)	TOP 8 CE U18	65.00 (800g)		JAVELOT			
6500 (10)		6900 (10)		6900 (10)		EPR.MULT			